# **Association RSR - Artistic Swimming**

Association des clubs de la Région Suisse Romande de la FSN

#### **CHAMPIONNAT ROMAND MASTERS LIBRES DE NATATION ARTISTIQUE 2025**

**Dates:** Samedi 15 et dimanche 16 mars 2025

Organisateur: Genève Natation 1885

Adresse piscine : Piscine des Vernets

4-6 Rue du Hans-Wilsdorf

1227 Les Acacias

Juge arbitre/: Ariane Jardin (arianevalerie.jardin@gmail.com)

**Résultats** Vimesh Patel (<u>vimesh125@gmail.com</u>)

**Conditions de participations :** Selon l'article 5 du règlement 10.6 (CRM-NA) 2019.

**Licences:** Licence annuelle

**Programme :** Sera établi selon les inscriptions reçues.

**Inscriptions :** Les inscriptions se font auprès du juge arbitre.

Ariane Jardin: arianevalerie.jardin@gmail.com

Délai d'inscriptions : Le vendredi 14 février 2025 minuit.

Jury: Selon l'article 11 du règlement 10.6 (CRM-NA) 2023.

**Finances :** Voir le fichier « l'annexe ».

Amende: Voir le fichier « l'annexe ».

Inscriptions tardives : Aucune inscription tardive ne sera acceptée.

Retrait: Le vendredi 28 février 2025 minuit.

### **Association RSR - Artistic Swimming**

#### Association des clubs de la Région Suisse Romande de la FSN

Envoi des musiques : Adresser électroniquement par Wetransfer à l'adresse électronique ci-

dessous au format mp3 : aquacup@gn1885.ch

Le délai pour l'envoi des musiques est fixé au :

Le vendredi 28 février 2025.

En notifiant, le club, la catégorie, le ballet, le nom de la nageuse ou des nageuses (duos).

#### Exemples:

MEYR/J2/Solo libre/Jardin Ariane MEYR/J1/Duo libre/Bossy Saskia-Jardin Ariane MEYR/Elite/Groupe tech/Jardin Ariane

**Coach cards:** Les coach cards sont à soumettre dans le système online de Swiss

Aquatics jusqu'au jeudi 6 mars 2025. Merci également d'envoyer une

copie par email aux personnes ci-dessous:

Ariane Jardin (<u>arianevalerie.jardin@gmail.com</u>) – Juge arbitre Daniela Lietti (<u>rescomp@artswim.ch</u>) – Ressort compétition Philippe Oehler (it@artswim.ch) – Ressort compétition

**Absences :** Les certificats médicaux concernant les absences le jour de la compétition

sont à transmettre au juge arbitre dans les 48 heures après la fin de la

compétition (la finance d'inscriptions restent dues).

Attention la date notifiée sur le certificat médical doit être ultérieure ou le jour de la compétition. Soit avant le 15 mars ou 15 mars ou 16 mars 2025. Le certificat médical daté du 17 mars 2025

ne sera pas pris en compte.

ASSOCIATION ROMANDE DE NATATION
Commission technique de Natation Artistique
Mélissande Jaccard - Secrétaire



### **Association RSR - Artistic Swimming**

Association des clubs de la Région Suisse Romande

Règlement 10.6 F

# Championnat Romand Masters de Natation Artistique (CRM-NA)

Edition 2025

#### Art. 1: But

Le Championnat Romand Masters de Natation Artistique (CRM-NA) est un concours officiel de Swiss Aquatics au sens de l'art. 3.5 du RGC. Il a pour but d'encourager la pratique de la natation artistique.

#### Art. 2: Champ d'application

Le présent règlement et ceux correspondants de Swiss Aquatics régissent le CRM-NA.

#### Art. 3: Attribution

La commission technique romande de natation artistique (CTR-NA) a pour tâche de trouver un organisateur du CRM-NA, l'attribution définitive étant du ressort de l'assemblée des délégués de l'Association Romande de Natation.

La date du concours est arrêtée par la CTR-NA.

#### Art. 4: Publication

Au moins deux mois avant le concours, la CTR-NA fait parvenir une invitation à tous les clubs membres de la région romande pratiquant la natation artistique, au comité régional et à ses propres membres.

#### Art. 5: Conditions de participation

Tout(e) participant(e) sera titulaire au minimum du test 3 (avant 2014 le test 7 ou avant 2002 le test 6) ou le test Masters (après 2021).

L'âge minimum en Suisse est de 20 ans, pour World Aquatics (WA) 25 ans.

#### Art. 6: Inscriptions

Les clubs inscrivent leurs athlètes dans les délais et à l'adresse mentionnés sur l'invitation.

#### <u>Art. 7: Catégories d'âges</u>

Solo (dames, hommes), duo, duo mixte (âge moyen des athlètes sans la/le remplaçant/e) :

20 ans et plus ; 30 ans et plus ; 40 ans et plus ; 50 ans et plus ; 60 ans et plus.

Groupe et combiné (âge moyen des athlètes sans la/le remplaçant/e) :

20 ans et plus (25 ans et plus pour WA) ; 35 ans et plus ; 50 ans et plus ; 65 ans et plus.

Pour les athlètes souhaitant participer à des concours internationaux de Masters à l'étranger, les dispositions de la fédération étrangère s'appliquent.

L'année civile (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) détermine la catégorie d'âge de la saison. (Ex : saison 2024-2025, l'âge est calculé avec l'année civile 2025).

Règlement 10.6 F Edition 2025 Règlement 10.6 F Edition 2025

#### Art. 8: Programme

Le programme, est défini par la CTR-NA, est le suivant :

Programme technique et libre solo, duo, duo mixte, groupe, combiné

- un programme technique solo, duo, duo mixte, groupe, comptant 100% avec classement direct.
- b) Un programme libre solo, duo, duo mixte, groupe, combiné comptant 100 % avec classement direct.

Les programmes techniques comprennent les éléments prescrits selon le règlement de World Aquatics.

#### Art. 9: Emoluments

Les émoluments, arrêtés par la CTR-NA, sont à verser à la région romande, dans un délai de trois semaines après l'envoi de la facture par le trésorier de la région ou la DT. Passé ce délai, le club qui ne se sera pas acquitté d'une facture recevra une amende de 100.- CHF, et sera interdit de start jusqu'au payement total des sommes dues.

Le club organisateur paie ses émoluments, mais reçoit une indemnité fixée par la CTR-NA.

Voir le document Annexes concernant les tarifs, amendes et différents frais.

#### Art. 10: Ordre des départs

Compte tenu des inscriptions reçues, il sera procédé au tirage au sort de l'ordre des programmes techniques et libres. La liste des départs est publiée.

#### Art. 11: Jury

Le/La juge-arbitre, juge arbitre assistant/e, responsable des résultats et responsable des résultats assistant sont désignés/es et indemnisés/es par la CTR-NA.

Les clubs participants devront mettre à disposition : Voir le document Annexes concernant le/la jury.

#### Art. 11 bis: Jury insuffisant

Si un club participant ne fournit pas le nombre de juges prescrit, la CTR-NA se réserve le droit de refuser une partie des athlètes de ce club ou de mettre une amende. Il est toutefois possible de demander de l'aide à un autre club disposant de plus de juges.

#### Art. 12: Challenge et récompenses

Le CTR-NA attribue les récompenses suivantes en solo, duo, duo mixte, groupe, groupe combiné pour le CRM-NA.

1e rang médaille d'or

• 2e rang médaille d'argent

• 3e rang médaille de bronze

#### Art. 13: Titre

Il sera attribué au(x) premier(s)/ière(s) représentant(s)/te(s) romand(s)/e(s) du CRM-NA le titre de :

Champion(s)/ne(s) Romand(s)/de(s) Masters de Natation Artistique (solo, duo, duo mixte, groupe, libres et/ou techniques, groupe combiné, groupe acrobatique), année, catégorie.

#### Art. 14: Cahier des charges de l'organisateur

La description des installations requises nécessaires et détails d'organisation sont consignés dans un cahier des charges édictées par la CTR-NA.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Le présent règlement a été approuvé lors de l'assemblée des délégués romands à Écublens, le 24 septembre 2024. Il entre en vigueur dès le 25 septembre 2024.

# SWISS SWIMMING Association Romande de Natation

Le président La/le directrice/teur techchnique

Natation Artistique

Arnaldo Fedrigo Ariane Jardin

Règlement 10.6 F Edition 2025 Règlement 10.6 F Edition 2025

# **Association RSR - Artistic Swimming**

Association des clubs de la Région Suisse Romande

# **Annexes**

### Table des matières

JURY	2
Compétitions Figures & Chorégraphies	2
Tests	3
TEMPS ET DÉDUCTIONS	4
Temps	4
Déductions	5
TARIFS NATATION ARTISTIQUE	6
Inscriptions	6
Amendes	7
Facturation	
Défraiement	8
Location	8
PROTÊT	9
Procédure	9
Pácultate	۵

# **Association RSR - Artistic Swimming**

#### Association des clubs de la Région Suisse Romande

### **JURY**

# Compétitions Figures & Chorégraphies

Ceci est valable pour toutes les compétitions.

Le/la juge arbitre, le/la juge arbitre assistant/e et le/la responsable des résultats sont désignés et indemnisés par la CTR-NA.

#### Juges secrétaire:

Ils fonctionnent comme secrétaire, chronométreurs, speaker, musique, startordner.

#### Figures imposées :

- Figures 12 ans et plus jeunes = juge F1 minimum (Tests 2 et 3), (Cat. J4/J3/U3).
- Figures 15 ans et plus jeunes = juge F2 minimum (Tests 2-4), (Cat. J2).
- Toute catégorie = **F3 promotion**

#### Compétitions libres :

- 15 ans et plus jeunes = juge R1 minimum

#### Compétitions libres et techniques :

- 18 ans et plus jeunes = juge R2 minimum
- Toute catégorie = juge R3 minimum
- Toute Catégorie = R4 promotion

#### Contrôleurs/euses de synchronisation :

- Juge SY (ils ne sont pas limités par un conflit d'intérêt)

#### Contrôleurs/euses de difficultés :

- 12 ans et plus jeunes = **DC1 minimum**
- Toute catégorie = **DC2**
- Les contrôleurs/euses difficultés ne seront pas limités/es par un « conflit d'intérêt ».

#### Les clubs participants devront mettre à disposition par jour :

Nombre nageurs	Nb juges qualifiés/SY	Nb juges DTC	Nb juges Sec.
1-10	1	1	1
11-20	2	1	1
Dès 21	3	1	2

#### Attention diverses remarques à prendre en compte :

- Les clubs doivent mettre des juges ayant les degrés requis qui correspondent au niveau des nageurs qu'ils inscrivent.
- Les clubs informent les juges qu'ils fonctionnent sur la/les journée(ées) selon le planning du juge arbitre.
- Les clubs doivent trouver 1 juge remplaçant en cas de désistement du juge mentionné lors de l'inscription.
- Le/La juge arbitre essaie de préparer le planning des juges selon les diverses doléances des clubs, mais s'octroie la liberté de mettre un juge sur la chaise même s'il y a conflit d'intérêt.
- Pour les juges fonctionnant comme secrétaire, le conflit d'intérêt n'existe pas.

### **Association RSR - Artistic Swimming**

#### Association des clubs de la Région Suisse Romande

#### **Tests**

Ceci est valable pour toutes les Journées de compétitions de tests.

Le/la juge arbitre désigné/e et indemnisé/e par la CTR-NA.

#### Juges secrétaire:

Ils fonctionnent comme écrire les mesures des grand-écarts, souplesse épaules et arches que les juges qualifiés prennent. Si pas ordinateur, calcul les tests.

#### Niveau des juges requis lors des inscriptions concernant les compétitions de tests :

Test	Juge F4/R4	Juge F4/R3	Juge F3/R2	Juge F2/R1	Juge F1
2			1		2
3 + 4 + Masters		1		2	
5		1	2		

#### Juges qualifiés requis par test selon le règlement Swiss Aquatics :

- Tests niveaux 2

■ F1/R1 minimum

Tests niveaux 3, 4 et masters

F2/R1 minimum

Tests niveaux 5

F3/R2 minimum

#### Les clubs participants devront mettre à disposition selon le règlement de Swiss Aquatics :

1 à 6 athlètes : 1 juge qualifié + 1 juge secrétaire

7 à 14 athlètes :
 2 juges qualifiés + 1 juge secrétaire

15 à 24 athlètes : 3 juges qualifiés + 1 juge secrétaire

25 à 32 athlètes : 4 juges qualifiés + 2 juges secrétaires

Plus de athlètes : 5 juges qualifiés + 2 juges secrétaires

#### Attention diverses remarques à prendre en compte :

- Les clubs doivent mettre des juges ayant les degrés requis qui correspondent au niveau des athlètes qu'ils inscrivent.
- Les clubs informent les juges qu'ils fonctionnent sur la journée selon le planning du juge arbitre.
- Les clubs doivent trouver 1 juge remplaçant en cas de désistement du juge mentionné lors de l'inscription.
- Le juge arbitre essaie de préparer le planning des juges selon les diverses doléances des clubs, mais s'octroie la liberté de mettre un juge sur la chaise même s'il y a conflit d'intérêt.

# **Association RSR - Artistic Swimming**

Association des clubs de la Région Suisse Romande

# TEMPS ET DÉDUCTIONS

### <u>Temps</u>

CATEGORIES	SOLO	DUO/MIXTE	GROUPE	FREE COMBINATION & ACORBATICS
Junior (J1) / Sénior technique	2.00	2.20	2.50	
Junior (J1) / Sénior libres	2.15	2.45	3.30	3.00
Jeunesse 2 (Youth)	2.00	2.30	3.00	3.00
Jeunesse 3	2.00	2.30	3.00	3.00
Jeunesse 4 et U3	1.30	2.00	2.30	
MASTERS technique *	2.00	2.20	2.50	
MASTERS libre *	2.15	2.45	3.30	3.00
Union Synchro – U1/Uplus	2.00	2.30	3.00	3.00
Union Synchro – U2	1.45	2.15	2.45	2.45

Il y a une allocation de cinq (5) secondes de moins ou plus sur le temps imparti.

(sauf indications spéciales dans le tableau)

Temps de marche Solo/Duo 20 secondes maximum
Temps de marche Groupe/Acrobatic/Free Combination 30 secondes maximum
Temps d'entrée (début musique à entrée dans l'eau) 10 secondes maximum

\*Pour les Masters, il n'y a pas de temps minimum, n'y d'allocation de cinq (5) secondes de moins ou plus sur le temps imparti.

# **Association RSR - Artistic Swimming**

### Association des clubs de la Région Suisse Romande

# <u>Déductions</u>

Par athlètes en moins dans un groupe	0.5 point
Temps de marche non respecté	1.0 point
Temps d'entrée non respecté	1.0 point
Temps limite des musiques non respecté	1.0 point
Utilisation du fond de la piscine	1.0 point
Interruption pendant la période à sec	2.0 points
Utilisation du fond de la piscine pour un porté	2.0 points

# **Association RSR - Artistic Swimming**

Association des clubs de la Région Suisse Romande

#### TARIFS NATATION ARTISTIQUE

# **Inscriptions**

#### **Championnat Romand Masters (CRM)**

Solo libre CHF 20.Solo technique CHF 20.Duo libre CHF 30.Duo technique CHF 30.-

Groupe libre CHF 15.- par nageuse / max CHF 120.Groupe technique CHF 15.- par nageuse / max CHF 120.Groupe combiné CHF 15.- par nageuse / max CHF 150.-

#### **Championnat Romand (CR)**

Figures imposées CHF 20.Solo libre CHF 20.Solo technique CHF 20.Duo libre CHF 30.Duo technique CHF 30.-

Groupe libre CHF 15.- par nageuse / max CHF 120.Groupe technique CHF 15.- par nageuse / max CHF 120.Groupe combiné / acrobatique CHF 15.- par nageuse / max CHF 150.-

#### Championnat Romand des Clubs (CRC)

Figures imposées CHF 15.-

#### **Championnat Romand Union (CRU)**

Figures imposées CHF 20.-Solo CHF 20.-Duo CHF 30.-

Groupe CHF 15.- par nageuse / max CHF 120.-Groupe combiné /acrobatique CHF 15.- par nageuse / max CHF 150.-

#### **Championnat Romand J4 (CRJ4)**

Figures imposées CHF 20.Solo CHF 20.Duo CHF 30.-

Groupe CHF 15.- par nageuse / max CHF 120.-

# **Association RSR - Artistic Swimming**

#### Association des clubs de la Région Suisse Romande

### **Amendes**

Championnat Romand Masters (CRM), Championnat Romand (CR),

Championnat Romand Union (CRU), Championnat Romand J4 (CRJ4), Championnat Romand des clubs (CRC)

Absence avec certificat médical la finance d'inscription reste due

Absence sans certificat médical CHF 20.- en plus de la finance d'inscription

(après la date de retrait)

Lorsqu'une/un athlète d'un duo est absent/e, l'amende n'est comptabilisée qu'une seule fois.

#### **Toutes compétitions**

Participation avec un groupe J3, J2, J1 à une compétition à l'étranger sur les dates d'une compétition romande

CHF 500.- (Excepté sous demande d'Artistic Swimming)

Jury insuffisant ou retiré sans remplacement à juge équivalent

CHF 50.- par juge

Inscription tardive ou incomplète CHF 100.-Coach Card tardive CHF 100.-

# **Association RSR - Artistic Swimming**

#### Association des clubs de la Région Suisse Romande

#### **Facturation**

Les participants au cours de juges F, devront payer la somme de : CHF 20.-

### Défraiement

#### « PRÊT » DE JUGE

50.- / par jour + logement, déplacement et nourriture (à la charge du club engageant le juge)

#### **JUGES ARBITRE et RESPONSABLES DES RESULTATS**

#### (appliqué au niveau Romand pour les juges de la Région Romande)

Juge arbitre (journée de tests)	CHF 135	par jour
Juge arbitre (compétition de figures imposées et routines)	CHF 135	par jour
Juge arbitre assistant/e (compétitions de routines)	CHF 135	par jour
Responsable des résultats (compétitions de figures imposées et routines)	CHF 135	par jour
Responsable des résultats assistant (compétitions routines)	CHF 135	par jour
Juge arbitre (formation des juges secrétaires)	CHF 60	par jour
Frais papier/encre	CHF 50	

Comptabilisé qu'une seule fois pour le/la juge arbitre et le/la responsable des résultats pour une compétition de routines.

Ne concerne pas le/la juge arbitre assistant/e et le/la responsable des résultats assistant/e.

#### **CLUBS**

Organisateur compétitions figures imposées et routines	CHF 300	½ journée (4h ou moins)
	CHF 600	journée complète (plus de 4h)
Organisateur tests	CHF 150	par jour

A la charge de la Commission Technique Romande de Natation Artistique (CTR-NA).

#### **FORMATIONS**

Au niveau national, les formateurs sont indemnisés par Swiss Artistic Swimming.

### Location

Tout club demandant la location de la sonorisation de la RSR concernant une compétition cup, devra payer 50.- CHF à la région. Pour tout autre demande, le club devra contacter le comité directeur.

# **Association RSR - Artistic Swimming**

# Association des clubs de la Région Suisse Romande

### Procédure

- Un dépôt de CHF 100.- doit être effectué dans les 30 minutes suivant la fin de la compétition.
- Après ce dépôt, la/le juge-arbitre (JA) et la personne ayant déposé le protêt doivent consulter exclusivement la vidéo officielle afin d'identifier la/les BM contestée(s).
- Par la suite, la/le JA **examinera seule la vidéo officielle**, à un moment de son choix, pour prendre une décision définitive.

### Résultats

- Si le protêt est accepté, la somme déposée est restituée au club ayant initié le protêt.
- Si le protêt est rejeté :
  - Pour un championnat organisé par la CTR-NA, la somme déposée est versée à la CTR-NA.
  - Pour les compétitions de type "Cups", la somme déposée est attribuée aux clubs organisateurs.

Le présent document a été approuvé lors de l'assemblée des délégués romands à Écublens, le 24 septembre 2024. Il entre en vigueur dès le 25 septembre 2024.

\*

# SWISS SWIMMING

Association Romande de Natation

Le président La/le directrice/teur techchnique

Natation Artistique

Arnaldo Fedrigo Ariane Jardin